



## Diplôme de niveau IV

### Brevet Professionnel Option AgroEquipement Conduite et maintenance de Matériels

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le diplôme **BP AE** par apprentissage est une formation rémunérée qui vise à acquérir les capacités nécessaires pour une utilisation optimale, en sécurité, des tracteurs et matériels agricoles. Il vise également à en assurer l'entretien et la maintenance, et d'une façon générale, à gérer un parc de matériels.

Le diplôme permet aussi de prétendre à l'encadrement (chef d'équipe) ou à l'installation aidée en agriculture.

### CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat.
- Etre titulaire d'un CAP ou avoir un niveau BEP ou avoir suivi une classe de seconde ou justifier d'une année d'activité à temps plein dans une ETA ou CUMA.

- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.

### DUREE DE LA FORMATION

La durée du contrat d'apprentissage est en général de 2 ans. Elle peut être portée à trois ans ou réduite à un an en fonction du niveau initial de l'apprenti-e.

Par année les apprenti-e-s suivent :

- 13 semaines de cours au CFA (455 heures) définies par un calendrier annuel
- 34 semaines de formation pratique en entreprise.

### MODALITES PEDAGOGIQUES

Les séquences pédagogiques au CFA sont construites à partir de temps de face à face, de visites en entreprises, de travaux pratiques, de voyages d'études ou encore de temps d'individualisation. Une place importante est accordée à la pédagogie de l'alternance : utilisation de fiches-navettes entre le CFA et l'entreprise, annonce des thèmes abordés dans les prochaines semaines de présence au CFA, annonce des épreuves à venir, comptes rendus du travail effectué au CFA, insertion

dans le livret d'apprentissage de fiches d'activités...Enfin, en fonction des formations antérieures des apprenti-e-s, des contrats personnalisés sont proposés.

### CONTENU DE LA FORMATION

#### UC\* générales

UCG 1 : connaissances et techniques liées au traitement de l'information. UCG 2 : enjeux sociétaux et environnementaux associés à l'utilisation d'agroéquipements.

#### UC professionnelles

UCP1 : Elaboration d'un projet professionnel. UCP 2 : fonctionnement d'une entreprise d'agroéquipement. UCP 3 : Communication en situation professionnelle. UCP 4 : intervention culturelle dans un contexte agronomique et professionnel. UCP 5 : Elaboration d'un diagnostic de fonctionnement des matériels . UCP 6 : suivi technico-économique d'un chantier ou d'un atelier.

#### UC techniques

UCT 1 : Réaliser en sécurité et dans une perspective de durabilité des travaux mécanisés. UCT 2 : Réaliser les opérations de logistique et de maintenance d'un parc d'agroéquipements.

\* UC : Unités Capitalisables





### Diplôme de niveau IV

## Brevet Professionnel Option AgroÉquipement Conduite et maintenance de Matériels

### CONTACTS

Tel:

02.99.45.14.59

e-mail :

cfa.st-aubin@educagri.fr

Site Web :

www.cfasaubinducormier.fr

Facebook :

CFA-Saint-Aubin-du-Cormier

Adresse

« La lande de la rencontre »

B.P. 12

35140 Saint Aubin du Cormier

### CONTENU DE LA FORMATION (suite)

**Ucares** (Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale)

1 : Programmation des tracteurs et matériels (guidage par GPS). 2 : Conduite en sécurité des engins de travaux publics.

### EVALUATION

Le diplôme est attribué à l'issue de deux années de formation après validation des 12 unités capitalisables (cf. *tableau des UC ci-contre*)

- 100% en contrôle continu

- Possibilité de passer les UC manquantes pendant 5 ans.

A noter que la formation valide le certiphyto « décideur et opérateur en travaux et services ».

### DEBOUCHES

**Emploi dans le secteur privé** : exploitation agricole de taille importante ; entreprise de travaux agricoles (ETA), forestiers, paysagers ; Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) ; entreprise de distribution d'agroéquipement et de fournitures pour

l'agriculture, station de stockage et de conditionnement de produits agricoles.

**Emploi dans le secteur public** : collectivité territoriale.

### DEMARCHES A SUIVRE

- 1) Remplir un dossier de pré inscription
- 2) Valider le projet de formation lors d'un entretien avec le Responsable de la formation
- 3) Rechercher une entreprise et signer un contrat d'apprentissage
- 4) Constituer un dossier d'admission au CFA

### FRAIS, SALAIRES & AIDES

La formation est gratuite pour l'apprenti. Il est rémunéré par sa structure d'apprentissage et son salaire est déterminé en pourcentage du SMIC. Ce pourcentage tient compte de son âge et de son année de formation.

L'apprenti perçoit par ailleurs des aides financées par la Région Bretagne : une aide au transport, à l'hébergement et à la restauration (Argoat), une aide au premier équipement ainsi que des tarifs préférentiels pour les déplacements en TER.

### TAUX DE REMUNERATION

Le salaire de l'apprenti-e est déterminé en % du SMIC\* (privé)

	16 / 17 ans	18 / 20 ans	21 ans et +
1 <sup>ère</sup> année	25 % du SMIC	41 % du SMIC	53 % du SMIC
2 <sup>ème</sup> année	37 % du SMIC	49 % du SMIC	61 % du SMIC
3 <sup>ème</sup> année	53 % du SMIC	65 % du SMIC	78 % du SMIC

(\* ) Ou minimum conventionnel, s'il est plus favorable. Secteur public majoration de 10 points (10% du smic)

